

Le rite nautique

Publié le 24 août 2022 · Abbé Alain Lorans · 3 min de lecture



En ce dimanche de juillet, il faisait très chaud en Calabre, au sud de l'Italie, aussi Don Mattia Bernasconi a-t-il décidé de célébrer la messe dans l'eau, face à la plage.

Il l'a affirmé sans détour : « Il était 10h30 du matin et le soleil était brûlant, alors nous avons décidé de nous diriger vers le seul endroit confortable : dans l'eau ».

L'Eglise admet que le saint sacrifice de la messe puisse être célébré hors d'un lieu de culte consacré, en raison de circonstances exceptionnelles, pour le bien des âmes. On songe à ces héroïques aumôniers militaires disant la messe sur un affût de canon pour des Poilus qui bientôt monteraient à l'assaut, au sacrifice de leur vie.

Ici c'est pour des raisons de « confort » que ce prêtre de 36 ans a pris la décision de célébrer la messe en maillot de bain sur un matelas gonflable, un autel-baudruche. Cette perte évidente du sens du sacré manifeste de façon éclaboussante l'esprit d'une réforme liturgique qui se veut ordinairement plus discrète, moins choquante.

Il n'en reste pas moins que cette liturgie réformée est conduite d'elle-même à sacrifier le sens du sacré : au nom du confort, elle s'adapte au climat météorologique et idéologique. L'autel-baudruche est flottant, comme la doctrine et la morale, au fil des vagues qui se succèdent, sans

point d'ancrage ferme dans la Tradition. Et la nouvelle liturgie se règle sur la température ambiante.

Le parquet de Crotona où a eu lieu cette messe aquatique, a certes diligenté une enquête sur le célébrant en caleçon de bain, pour « offense faite à une religion ».

Mais l'archevêché de Crotona-Santa Severina s'est contenté de rappeler qu'il était « nécessaire de maintenir le minimum (sic) de décorum et de soin pour les symboles requis par la nature même des célébrations liturgiques », reconnaissant – avec l'indulgence pastorale en vogue aujourd'hui – que « dans certains cas particuliers, lors de retraites, camps scolaires, vacances, il est possible de célébrer la messe en dehors d'une église ».

Le diocèse ajoutait qu'il est « toujours nécessaire de prendre contact avec les responsables ecclésiaux du lieu où l'on se trouve, afin de se conseiller mutuellement sur la manière la plus appropriée de réaliser une telle célébration eucharistique », etc.

C'est à se demander si l'autorité archidiocésaine ne conseillerait pas de faire appel, à l'avenir, à un cérémoniaire maître-nageur.

En réalité, *Traditionis custodes* et *Desiderio desideravi* promeuvent l'usage exclusif de la messe de Paul VI, et favorisent *ipso facto* la perméabilité de la liturgie à l'esprit du monde moderne, en brandissant la nécessité d'une pastorale « inculturée ». C'est pourquoi ces deux documents romains dénoncent avec tant de hargne l'étanchéité de la messe tridentine aux modes actuelles.

Après le rite zaïrois célébré à Saint-Pierre de Rome le 3 juillet dernier, et avant le rite amazonien toujours en cours d'élaboration, il y a désormais le rite nautique, balnéo-conciliaire. *Usquequo, Domine* ; jusques à quand, Seigneur ? (Ps 12, 2)

Abbé Alain Lorans

Source : FSSPX.News

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/nouvelle-messe/le-rite-nautique

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France